

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

28 juin 2024

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 28 juin 2024

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Séverine HEMAIN
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Mathieu VIEIRA
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s):

- Monsieur Pascal CHARMOT, donne procuration à monsieur Christophe GIRARD
- Madame Blandine COLLIN, donne procuration à madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Renaud PFEFFER, donne procuration à monsieur Christophe GUILLOTEAU

Membre de droit :

- Madame Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Monsieur Patrick ROBERJOT, président de l'union départementale et métropolitaine
- Lieutenant hors-classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 28 juin 2024

Ordre du jour

	Page
R/24 – 06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	8
R/24 – 06/02 Schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR)	10
R/24 – 06/03 Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » – Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2023	21
R/24 – 06/04 Budget principal du SDMIS – compte administratif pour l'exercice 2023	22
R/24 – 06/05 Budget annexe « énergies renouvelables » – Compte administratif pour l'exercice 2023	25
R/24 – 06/06 Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2023	26
R/24 – 06/07 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024	27
R/24 – 06/08 Budget principal du SDMIS - Autorisations de programme et crédits de paiement - Compte rendu annuel pour l'année 2023	29

R/24 – 06/09	Budget annexe « Énergies renouvelables » - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2023	29
R/24 – 06/10	Dispositions relatives à la tarification des interventions payantes ne relevant pas des missions obligatoires de service public	30
R/24 – 06/11	Convention type relative à la participation des agents du SDMIS aux jurys d'examens pour la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur	31
R/24 – 06/12	Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023.....	32
R/24 – 06/13	Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de la CNRACL « Prévention des risques en lien avec l'exposition aux violences sexistes et sexuelles »	32
R/24 – 06/14	Mobilisation du SDMIS dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024 – Dispositifs conventionnels	33
R/24 – 06/15	Convention C2024-042 de collaboration et de coopération lors d'opérations de secours entre le SDMIS et la chambre d'agriculture du Rhône pour la période 2024-2029.....	34
R/24 – 06/16	Convention C2024-061 portant renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre le SDMIS et le SDIS de l'Isère pour la période 2024-2029.....	36

Conseil d'administration

Vendredi 28 juin 2024

*(La séance est ouverte à 16 h 42 sous la présidence de
Madame KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Nous allons commencer.

Bienvenue à toutes et tous, Madame la pPréfète, Monsieur le Président du département. Nous allons démarrer puisque nous avons notre quorum.

Je voulais introduire ce Conseil d'administration en vous disant quelques mots sur le Beauvau de la sécurité civile, avec les deux premières réunions qui ont eu lieu entre mai et courant juin, auxquelles j'ai eu l'occasion de participer avec le président GUILLOTEAU.

Ce Beauvau est à ce jour maintenu, même si les prochaines réunions ont été différées. Il devait y en avoir une le 1^{er} juillet et une autre le 13 septembre, nous sommes en attente de nouvelles dates. Ce Beauvau est reporté après l'été et nous verrons bien ce qu'il en adviendra.

Cela n'enlève en rien la nécessité de la réflexion sur notre modèle de sécurité civile que j'appelle de tous mes vœux depuis 2022. Nous restons investis avec le président GUILLOTEAU et nous partageons la nécessité d'une réflexion sur l'évolution du modèle de sécurité civile.

Nous partageons également cette préoccupation, avec les présidents et les présidentes de SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons l'occasion de nous rencontrer régulièrement.

Nous nous sommes rencontrés le 5 juin dernier et nous avons encore eu l'occasion de partager les craintes et les difficultés que

nous rencontrons toutes et tous. Ce sont des difficultés que rencontrent une grande majorité de SDIS en France.

Je demande également au contrôleur général Emmanuel CLAUD de prendre toute sa part avec son équipe de direction dans la réflexion et les propositions qu'il nous reste à formuler, puisqu'une plateforme collaborative a été ouverte dans le cadre de ce Beauvau de la sécurité civile.

Avec les 11 autres présidents de SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous souhaitons déposer une contribution commune sur laquelle nous sommes en train de travailler.

Voilà pour les quelques éléments sur le Beauvau.

Un autre point d'actualité nous concerne, depuis quelque temps : les Jeux olympiques d'été. Les différents services de sécurité civile et le SDMIS y travaillent depuis un moment, avec des exercices réguliers et la mise en place des dispositifs nécessaires.

L'échéance est très proche puisque les Jeux olympiques démarrent dans quelques jours.

Je regrette que le sujet légitime de la prime « Jeux olympiques » pour les sapeurs-pompiers n'ait pas été pris en compte par le ministère de l'Intérieur à sa juste mesure.

Un certain nombre de réunions ont été calées cette semaine, dans le cadre du CSFPT, dans le cadre de la CNSIS, pour évoquer un texte qui concernera cette prime JO, mais ce texte est loin d'être à la hauteur des attentes des sapeurs-pompiers, en tout cas des attentes qui sont légitimes, puisqu'il ne concernera que certains dispositifs et un certain nombre de sapeurs-pompiers, et non pas l'ensemble de la population des sapeurs-pompiers qui seront mobilisés sur les JO.

Je le regrette, bien évidemment.

Je rappelle que le SDMIS, en conscience et en responsabilité, a modifié et adapté son organisation pour répondre à la sollicitation opérationnelle générée par les Jeux olympiques, tant sur le plan local, à Décines, avec le Groupama Stadium, qu'à Saint-Étienne avec le stade Geoffroy-Guichard et la surveillance NRBC, sur le plan national avec les renforts qui seront envoyés à Paris.

Cette réponse partielle sur la prime JO nous place dans une situation délicate que je déplore, qui m'a amenée, avec quatre autres présidents de SDIS, à écrire au ministre de l'Intérieur.

Nous lui avons écrit au mois de mai dernier, la réponse apportée n'est pas à la hauteur de l'engagement des sapeurs-pompiers. Malheureusement, malgré notre action, avec les quatre autres présidents de SDIS, nous n'avons pas été entendus, je le regrette.

J'ai bien pris connaissance des revendications des organisations syndicales, ici présentes, que je salue, des revendications syndicales au niveau national, au niveau local.

Cette situation est particulièrement délicate, car le problème est maintenant transféré au niveau local, aux SDIS et à leurs financeurs, en nous mettant dans une impasse puisque nous ne pourrions pas financer cette prime JO.

On attendait de l'État qu'il prenne ses responsabilités sur un événement que nous n'avons pas demandé et pour lequel nous aurons une activité opérationnelle particulièrement importante.

Nous ne l'avons pas demandé, nous n'avons pas réclamé ces Jeux olympiques, et il aurait été de bon ton que l'État finance cette prime dans son intégralité. La problématique est renvoyée sur les SDIS, au niveau local, je le regrette pleinement.

Les Jeux olympiques s'inscrivent dans le cadre de la sollicitation opérationnelle estivale à laquelle se prépare le SDMIS, et

dont le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD nous fera une présentation rapide à la fin de ce conseil d'administration.

Même si le printemps et le début de l'été pluvieux ont permis d'éviter, pour le moment, une activité sur les feux de forêt, notre vigilance reste de mise pour les mois à venir et la préparation nécessaire.

Nous aurons également l'occasion, en fin de séance, de visionner une courte vidéo relative au dispositif de formation des infirmiers, en complément du déploiement des ASUP, les actes de soins d'urgence sur prescription.

Voilà sur ces points d'actualité du SDMIS, sur le Beauvau, sur les JO. Est-ce que, Madame la Préfète, vous souhaitez intervenir, Monsieur le président également ?

Je vous en prie, Madame la Préfète.

Madame BOSSAT-TRIGNAT.- Sur le Beauvau de la sécurité civile, les travaux ont été lancés, d'ailleurs, nous nous y sommes rencontrées.

J'ai eu l'occasion de participer à un premier atelier sur les missions de la sécurité civile qui avait été lancé à Paris. Le contexte actuel fait que les travaux sont reportés. Pour autant, je reste persuadée que c'est une réflexion qui doit être menée sous une forme ou sous une autre.

J'ai confiance dans la reprise des travaux, ils doivent être menés, c'est incontournable. Nous nous donnerons sans doute rendez-vous à la fin de l'été, à la rentrée, pour continuer de contribuer à ces réflexions, et je suis sûre que les contributions du SDMIS et des autres présidents seront mises à profit.

Sur les primes JO, évidemment, je ne peux que constater l'arbitrage qui a été rendu par le ministre de l'Intérieur qui a longuement expliqué sa position et qui l'a expliquée aussi en faisant appel à la

responsabilité des élus locaux. Je connais votre position, vous l'avez exprimée. Je n'ai pas d'éléments à ajouter après la parole du ministre.

Je sais qu'il y a encore quelques discussions en administration centrale et que le DGSCGC n'a pas rompu le lien et le dialogue. J'espère que l'on parviendra à quelque chose, dans l'équilibre général, qui permettra des avancées plus importantes et davantage dans le sens que vous recherchez, Madame la Présidente.

Évidemment, je ne peux que constater l'arbitrage du ministre et remercier le SDMIS et tous ses effectifs pour leur contribution dans le cadre des Jeux olympiques. Je sais le haut niveau d'engagement de toutes ces composantes.

Nous aurons l'occasion de vivre, je l'espère, de grands moments sportifs au bénéfice de toute la collectivité.

Madame KHELIFI.- Cela n'enlève rien à la dimension de l'événement et au rayonnement qu'il apportera aux territoires, bien évidemment. Monsieur le pPrésident ?

Monsieur GUILLOTEAU.- D'abord, bienvenue à vous tous dans ce lieu si particulier, au sein du Département. Nous avons de grands hommes derrière nous !

Je vois que Jean-Luc DEVINAZ a certainement l'œil attristé de ne plus siéger dans cette belle maison.

Monsieur DEVINAZ.- C'est vrai.

Monsieur GUILLOTEAU.- C'est une maison à titre transitoire et précaire, surtout en ce moment, profitons de ce lieu !

Trêve de plaisanterie, Madame la Présidente, plusieurs points.

D'abord, pour les JO, c'est complexe. Il est très curieux que l'on demande à ceux qui n'ont rien demandé, de payer ! Cela coûte. Nous

avons la chance d'avoir 15 épreuves, et nous aurons aussi, sur d'autres mobilisations, à être présents à Paris.

J'ai reçu ce matin la circulaire de Départements de France : ce que coûtera la représentation est assez impressionnant, sachant que d'autres départements sont bien plus impactés que nous, alors que c'est l'État qui paie pour les sapeurs-pompiers qui sont militaires, à Paris et Marseille.

Sur le Beauvau, nous avons commencé ensemble, j'espère que nous finirons ensemble. Pour le moment, c'est un peu arrêté. Je suis convaincu que cela reprendra parce que c'est nécessaire. Cela a été voulu et il y a une attente.

Ce dont je suis sûr, c'est que cela ne sera pas avec le même ministre puisqu'il a annoncé qu'il ne serait pas à nouveau ministre de l'Intérieur. On reprendra visiblement les travaux après l'été, je ne sais pas si la réunion du 13 est maintenue, il y en a une autre après.

Madame KHELIFI.- Le 13 septembre.

Monsieur GUILLOTEAU.- On verra, on vous dira tout.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Président, merci, Madame la Préfète. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ?
(Non)

Nous allons entamer l'ordre du jour avec le premier rapport.

Monsieur le directeur, je vous laisse la parole pour nous présenter les délibérations du bureau. Merci.

R/24 – 06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur général CLAUD.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Dans sa réunion du 7 juin 2024, le bureau a examiné neuf rapports.

Le premier était relatif à la passation de marchés publics à procédure formalisée, des marchés extrêmement classiques, il s'agissait de reconduction de marchés existants sur des fournitures de mobilier, sur la fourniture de gaz médicaux ou de produits utilisés pour la formation.

Le deuxième était relatif à la mise en œuvre d'une indemnisation du préjudice subi par les sapeurs-pompiers du SDMS dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Lorsque nous arrivons au bout des possibilités de faire recouvrer les montants auxquels les agents peuvent prétendre suite à la condamnation des auteurs, parce que les auteurs sont insolvables, nous nous substituons. Cette délibération concernait 30 agents pour lesquels les fonds n'avaient pu être recouverts auprès des condamnés, pour un montant de 11 750 €.

Le troisième et le quatrième rapport visent à nous permettre d'utiliser des cartes d'achat, dans un cadre sécurisé, avec un plafonnement, ce qui facilitera un certain nombre de formalités, aussi bien pour faire des petits paiements que pour faire fonctionner la régie d'avance qui, jusqu'à présent, ne disposait que d'argent en espèces.

Le cinquième est relatif à la signature d'une convention pour adhérer à une centrale d'achat qui est spécialisée dans le domaine du numérique et des télécommunications, qui s'appelle Canut. Cela nous permettra d'acquérir du matériel informatique reconditionné.

Le sixième était destiné à la signature d'une convention pour adhérer à la centrale d'achat territoriale de la métropole de Lyon, et

ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de pouvoir bénéficier des prix d'achat des énergies, gaz et électricité.

Le septième était relatif à la reconduction du contrat que nous avons avec le site de vente d'enchères en ligne, Agorastore. Nous sommes déjà utilisateurs de ce site pour notre plus grande satisfaction.

Le huitième était relatif à la signature d'une convention de partenariat avec les établissements de santé, qui vise à améliorer la fluidité des relations au quotidien entre nos équipes et leurs équipes, pour l'accueil notamment des ambulances.

Le neuvième autorisait un remboursement de 516 € pour l'un de nos collègues qui avait fait une avance de fonds, puisque lorsque notre premier détachement de renfort est parti en Nouvelle-Calédonie, nous n'avions pas de devises adaptées, c'est un de nos collègues qui est allé chercher les devises pour que le détachement puisse partir avec la bonne devise, les euros n'étant pas échangeables sur place.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 06/02 Schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR)

Madame KHELIFI.- C'est un gros dossier, un sujet travaillé par les équipes depuis le début de l'année 2023.

La communication qui vous a été remise sur table présente de manière aussi synthétique que possible le processus de révision initié durant l'année 2023 et qui permet d'aboutir à la nouvelle version soumise à votre approbation aujourd'hui.

Permettez-moi tout d'abord de saluer l'énorme travail des équipes du SDMIS. C'est un travail particulièrement remarquable, je tiens vraiment à le souligner, qui était à la hauteur de l'ambition de notre établissement. C'est un travail colossal qui a demandé un certain nombre de réunions.

Merci beaucoup, lieutenant-colonel PONTET, vous qui avez porté ce dossier, avec le contrôleur général bien évidemment, de manière très collective, avec une démarche particulièrement innovante, une démarche collaborative, une démarche participative, une démarche prospective qui était très intéressantes.

En tout cas, vous avez fait de ce SACR un document pédagogique, un document grâce auquel moi-même j'ai beaucoup appris. Bravo pour ce travail, à vous et au contrôleur général, bien évidemment, au nom du conseil d'administration.

Ce document important, qui dresse l'ambition de notre établissement pour les cinq ans à venir, et même au-delà, avec une prospective d'une durée supérieure.

Pour rappel, le SDMIS, c'est une intervention toutes les quatre minutes, avec plus de 520 000 appels dont 20 % donnent lieu à interventions, 117 000 opérations de secours par an, soit 320 interventions par jour réparties très majoritairement, à 80 %, entre des interventions relatives au secours et soins d'urgence à personne, des interventions relatives aux accidents de la circulation, aux incendies, et aux opérations diverses.

Le schéma d'analyse et de couverture des risques est un document prévu par le code général des collectivités territoriales. C'est un schéma directeur qui fixe la trajectoire de l'établissement, les grandes orientations de la politique de secours de notre établissement sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Il doit être révisé tous les cinq ans, -on ne l'avait pas fait depuis 2017, mais vous savez qu'en 2022, on a changé de directeur, on a pris un peu plus de temps pour réviser ce SACR et pour lancer les travaux d'une très grande importance, puisqu'il y a eu un certain nombre de réunions, avec un volet participatif particulièrement innovant.

On est allé à la rencontre d'un certain nombre d'élus, il y a eu des échanges préalables avec eux, également avec les financeurs.

Ce document a été porté à l'avis du conseil départemental la semaine dernière, Monsieur le Président, qui l'a voté à l'unanimité, je vous en remercie. Il a été également adopté à l'unanimité par le conseil métropolitain ce lundi.

J'espère qu'il recueillera également votre approbation aujourd'hui. Un arrêté préfectoral signé par madame la Préfète du Rhône actera son entrée en vigueur officielle, après ce conseil d'administration, qui doit voter et émettre un avis conforme, après le conseil départemental et le conseil métropolitain.

J'ajoute qu'il a également été soumis aux organisations syndicales à travers les différentes instances représentatives (CATSIS, CST, CCDSPV...).

Je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu une approche innovante d'élaboration de ce SACR, une méthodologie qui a été particulièrement agile, qui a été ouverte et qui s'est voulue participative en allant à la rencontre des élus.

Une plateforme participative a été mise en place pour que les élus de la métropole de Lyon, les élus du département, et les maires évidemment, puissent déposer des avis, des contributions.

Il y a eu plus de 1 000 interlocuteurs et partenaires réunis, des analyses cartographiques avec un travail particulièrement intéressant avec l'agence UrbaLyon qui travaille sur les documents

prospectifs, sur les cartes de la métropole de demain, le département de demain à horizon 2050, 2070. Donc, un travail prospectif et puis un accompagnement, une plateforme collaborative avec les élus.

Ce SACR a tenu compte d'un certain nombre d'évolutions. D'abord, les évolutions climatiques, puisque vous savez que le dérèglement climatique entraîne des opérations de secours que les sapeurs-pompiers ne faisaient pas forcément il y a quelques années, avec de plus en plus d'inondations, de feux de forêt.

On a tenu compte des évolutions démographiques également puisque, sur la métropole de Lyon et le département du Rhône, notre population augmente, de mémoire, de 20 000 habitants par an, ce qui n'est pas négligeable.

Cette évolution démographique est donc très importante, avec également, Monsieur le Président, un vieillissement de la population qui nous amène à avoir une activité accrue sur les actes de secours et de soins d'urgence, qui représentent plus de 80 % de notre activité opérationnelle.

On a également des tendances émergentes avec l'évolution des modes de déplacement, la trottinette, le vélo, les énergies alternatives avec l'arrivée des batteries dans les voitures, dans les trottinettes, et puis une évolution de la menace terroriste notamment, avec un besoin de mutabilité du SDMIS, un besoin d'adaptation et de résilience de notre établissement, et un impact de toutes ces évolutions sur le territoire et sur les métiers, bien évidemment.

Ce document nous a amenés à poser trois ambitions, avec un engagement au cœur des territoires ruraux, périurbains et urbains, trois ambitions qui tournent autour de :

- la solidarité, la complémentarité entre les territoires ruraux, urbains et périurbains, avec la nécessité de garantir une réponse

opérationnelle, un continuum de sécurité civile sur tous les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux, périurbains ;

- l'ancrage des sapeurs-pompiers au cœur des territoires pour garantir un service de secours de proximité ;

- l'équilibre et la complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les services partenaires, tout cela pour garantir la résilience du SDMIS et la résilience territoriale.

C'est un plan de 59 actions, comme vous avez pu le voir dans le rapport du conseil d'administration, des ambitions qui reposent sur des orientations stratégiques et des objectifs transversaux.

Les actions peuvent porter sur la couverture des risques, la présence du SDMIS au cœur des territoires avec le renforcement du lien avec les élus, avec l'amélioration de la réponse et de la couverture opérationnelle, le développement du lien avec la population, les jeunes sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers volontaires, la consolidation de liens avec les partenaires, qu'ils soient du privé ou du public.

En tout cas, un certain nombre d'actions qui nous permettent d'adapter notre établissement à l'activité opérationnelle et aux enjeux de demain que j'ai cités, les enjeux de transition écologique notamment, un certain nombre d'enjeux dont nous devons tenir compte.

Voilà très rapidement ce que je pouvais dire sur ce SACR, dont vous avez pris connaissance, j'imagine.

Je sais que, Monsieur le Président, vous souhaitez en dire quelques mots.

Monsieur GUILLOTEAU.- Merci, Madame la Présidente.

Comme vous l'avez indiqué, le département l'a voté, je parle sous le contrôle de mes collègues dont Jean-Jacques BRUN, qui en était le rapporteur, et s'il veut s'exprimer, il n'y a pas de souci.

Nous l'avons voté pour plusieurs raisons.

D'abord parce qu'il faut reconnaître un immense travail qui a été fait, en amont avec les sapeurs-pompiers, les organisations syndicales, mais aussi avec nous, élus, avec le corps préfectoral. Il y a eu plusieurs réunions d'explication et de calage.

Nous sommes à un moment où l'investissement des sapeurs-pompiers sur les territoires est important, vous l'avez souligné. Le nombre de sorties est croissant, avec des risques qui sont différents.

Nous l'avons vu il y a deux ans avec des feux hors norme dans le bassin de la Gironde, qui se sont aussi développés dans les territoires où on ne les attendait pas du tout comme le Jura, comme d'autres territoires.

Il ne faut pas oublier que le Rhône a une spécificité, c'est la vallée de la chimie, qu'il faut prendre en compte, avec ses risques qui sont importants au quotidien.

Et puis, il y a des choses contre lesquelles on ne peut pas lutter, les éléments qui se déchaînent parfois et les risques de canicule qui sont de plus en plus importants, la saisonnalité qui est complètement décalée.

Nous avons vécu, il y a deux ans, la difficulté des approvisionnements en eau sur les territoires qu'il a fallu régler. Je me souviens d'une série noire du mois d'août où, à un moment où un grand nombre d'acteurs étaient légitimement en vacances, il a fallu répondre présent, notamment pour l'abreuvement de troupeaux.

Donc, une modification de « l'utilisation » des hommes et des femmes qui contribuent aux secours.

Je veux remercier le contrôleur général. Je sais que vous avez pris une part importante dans la rédaction, avec vos collaborateurs qui sont ici.

Il y avait, je ne vous le cache pas, en amont, de la part des sapeurs-pompiers volontaires, ceux que je vois le plus souvent sur la zone départementale, une forme d'inquiétude, qui s'est dissipée au fur et à mesure que les travaux ont avancé avec des consultations, des concertations pour arriver à plusieurs documents qui sont importants, où chacun peut retrouver ce dont il a besoin.

Le département l'a validé avec juste une préconisation, un souhait, c'est que la partie départementale fasse partie intégrante de ce dispositif, avec :

- les préoccupations en hommes, mais vous n'y pouvez rien, aujourd'hui, l'engagement des sapeurs-pompiers n'est plus le même ;

- faire en sorte que les véhicules puissent partir dans les temps et que les documents que vous produisez apportent une solution à cela ;

- la disponibilité des matériels ;

- la vision que nous pouvons avoir, les élus locaux, sur le maintien de nos casernes : certes, il y a des endroits qui ne peuvent pas bouger, d'autres pour lesquels il faudra revoir la carte. Je parle toujours d'un canton où il y a quasiment plus de casernes que de communes, je ne citerai pas son nom.

Nous avons deux sujets qui sont Millery et Condrieu, pour lesquels nous trouverons très certainement une solution harmonieuse, qui fera en sorte qu'il n'y aura pas une démobilisation sur ces territoires, parce que la caserne compte beaucoup pour l'engagement. Cela fait partie de l'attrait.

J'ai vu toutes ces casernes, d'ici ou de Lyon, qui ont été refaites, qui se sont agrandies, qui ont été modifiées, cela a suscité l'engagement. Cela fait partie parfois de ce que peut être cette vision.

L'engagement des volontaires n'est pas un métier, c'est en plus d'une vie familiale, d'une vie professionnelle, parfois d'une vie syndicale. Être sapeur-pompier professionnel, c'est un vrai choix, un choix de profession, pour les autres, cela vient en plus.

C'est un tout qui fait que nos sapeurs-pompiers s'engagent moins longtemps, on le voit bien. Comme je le dis souvent, quand j'étais jeune député, je remettais des médailles à presque toutes les Sainte-Barbe, maintenant, c'est devenu une denrée rare. C'est d'ailleurs pour cela que l'on a baissé l'âge des premières médailles pour pouvoir honorer, et c'est très légitime.

J'ai été militaire dans une autre vie, on remettait des médailles plus souvent, en même temps, le temps qui était demandé pour le port des médailles était bien plus court que celui des sapeurs-pompiers.

Je voterai ici, comme je l'ai voté la semaine passée, avec mes deux collègues très certainement des deux mains.

Merci encore et bravo pour ce travail qui a été fait. Je sais que vous avez pris une part importante, Madame la Présidente.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Préfète, est-ce que vous souhaitez dire quelques mots ?

Madame BOSSAT-TRIGNAT. - Je voulais saluer à mon tour le travail de préparation qui a eu lieu pour aboutir à ce schéma, l'esprit très constructif dans lequel les discussions ont eu lieu, encore tout récemment à la préfecture avec ma collègue secrétaire générale.

Évidemment, côté services de l'État, on n'a pas besoin de voter, mais il sera soumis à l'approbation de la Préfète de région qui l'approuvera, je pense, avec beaucoup de plaisir et de satisfaction.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Madame la Préfète.

Est-ce que, Madame la Présidente de l'AMF du Rhône, vous souhaitez dire un mot ?

Madame PEIGNÉ.- Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, puisque j'ai pu participer sur différents temps à l'élaboration de ce document, je tenais aussi à remercier l'ensemble des équipes qui ont pu, dans un premier temps, établir un diagnostic très utile sur nos territoires, poser les questions qui seront fondamentales pour les années à venir.

Nous sommes sur un territoire en évolution, il y a des remises en question sur nos pratiques, sachant que nous sommes sur des missions de sécurité et de secours qui sont très attendues de nos populations.

Vous avez très bien souligné, dans ce document, que les risques ont évolué, que les pratiques ont évolué, et que nous devons être dans cet accompagnement, tant sur le plan humain que sur les moyens mis à disposition.

Je voulais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir associé l'association des maires du Rhône et de la métropole de Lyon à ce travail. J'ai pu vous dire, sur un autre temps, toute l'importance que nous accordons en tant que maires du département, mais aussi de la métropole, aux sapeurs-pompiers volontaires.

Nous avons un vrai sujet. Je pense qu'il faut aussi être promoteur de cet engagement au service de nos citoyens, et cela passe par les dispositions du SACR.

Madame KHELIFI.- Un grand merci, Madame la Présidente.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce SACR ?
Monsieur DEVINAZ ?

Monsieur DEVINAZ.- Merci, Madame la Présidente.

Je vais profiter de ce dossier d'abord pour vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le contrôleur général CLAUDAUD, pour toute la réflexion que vous avez menée sur la nécessité de faire évaluer ces services, en tenant compte d'un monde qui change, et surtout d'un réchauffement, d'un changement climatique.

En même temps, vous avez eu l'amabilité de la présenter aux parlementaires du Sénat, et j'espère bien que le Sénat, une fois que les choses reprendront leur cours, pourra donner une suite beaucoup plus intéressante dans le cadre d'une révision de la loi.

En tous les cas, votre réflexion est excellente et la démarche que vous avez eue avec les parlementaires est à souligner.

Je voudrais aussi souligner la qualité de ce schéma d'analyse et de couverture des risques. Je mesure tout le travail qu'il y a derrière, pour avoir pris part à l'écriture d'autres schémas par le passé, quand j'avais une activité professionnelle, et je mesure bien la difficulté.

J'avais un troisième point, une interrogation.

Dans ce schéma et dans cette couverture des risques, comment sont pris en compte les barrages, comment sont-ils classés : dans les risques technologiques, dans les autres risques ?

Il me semble que, dans le Jura et dans l'Ain, il y en a un certain nombre, et si, par malheur, il y avait une rupture, on aurait plus que les pieds dans l'eau.

Madame KHELIFI.- Merci, Monsieur le Sénateur.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je vais peut-être répondre : hormis les barrages routiers qui sont fréquents, à ma connaissance, dans le Rhône, il n'y a qu'un barrage, c'est celui de Tarare.

Monsieur MARMONIER.- Christophe, tu as raison, mais si Vouglans a un problème, il ne se limitera pas au Jura.

Monsieur GUILLOTEAU.- C'est du plan national.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je vais vous répondre très simplement : oui, cela fait partie des points qui sont pris en compte. Il y a tout un recensement des risques connus. C'est un schéma qui va du quotidien à l'exceptionnel. Là, on est sur des risques particuliers. C'est ce que nous classons dans nos matrices, des risques d'occurrence à très faible probabilité, mais à très forte gravité.

C'est systématiquement étudié et il y a des dispositions dans le cadre ORSEC.

Nous ne serions pas les seuls à répondre si, malheureusement, il y avait une rupture de barrage, mais cela fait partie de la philosophie ORSEC qui est planifiée entre les différentes préfectures et nous l'intégrons dans notre réponse.

C'est pour cela qu'à certains endroits, au-delà des évidences où nous mettons des embarcations ou des équipes nautiques là où sont nos cours d'eau, nous prévoyons aussi des moyens pour faire face à des situations de ce type.

La rupture de ces grands barrages resterait un événement dramatique, on n'en fera jamais quelque chose de simple, mais c'est parfaitement identifié, c'est cartographié, et nous avons des cartes de submersion.

En fonction du scénario, en fonction de l'alerte, nous avons des zones qui nous permettent de prendre des dispositions conservatoires pour évacuer les populations et les mettre en sécurité.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces éléments de réponse, qui me semblent clairs (*problème de micro*).

Monsieur DEVINAZ.- Je prends de l'âge et, malheureusement, au niveau de l'acoustique, cela baisse un peu.

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous allons refaire la sonorisation de cette salle, je sais que cela ne marche pas toujours très bien. C'est une vieille institution, mais il y a quelques frais à faire, cet été, je crois.

Monsieur DEVINAZ.- Je crains que ce ne soit mes oreilles.

Madame KHELIFI.- Merci pour vos questions. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Félicitations aux équipes !

R/24 – 06/03 Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » – Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Comme chaque année, je vous propose de prendre acte des comptes de gestion de Madame le Payeur départemental pour ce qui concerne le budget principal et le budget annexe « énergies renouvelables ». Ils sont conformes au résultat de nos comptes administratifs qui vous seront présentés immédiatement après ce point.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 06/04 Budget principal du SDMIS – compte administratif pour l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Ce compte administratif, comme vous le savez, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023, il rend compte de son résultat.

Le résultat définitif est conforme au résultat provisoire qui vous avait été présenté en mars et qui a d'ores et déjà été intégré au budget primitif 2024, passant de 14,7 M€ en 2021 à 6,7 M€ en 2023, une diminution de plus de la moitié de nos excédents, ce qui reflète la dégradation de la situation financière du SDMIS, dégradation dont nous vous faisons état depuis un certain temps.

Au-delà de cette dégradation, malheureusement déjà largement connue, l'amenuisement des résultats signifie que leur montant ne sera bientôt plus suffisant pour permettre l'élaboration du budget primitif. Il confirme l'absolue nécessité de trouver des recettes nouvelles pour abonder ce budget du SDMIS.

Avant de procéder au vote de ce compte administratif, et je laisserai d'ailleurs la place à Monsieur le sénateur DEVINAZ pour qu'il vienne me remplacer le temps du vote, en sa qualité de doyen d'âge, je vais laisser la parole à Madame MASSARDIER qui va vous faire une présentation de ce compte administratif 2023 et de ses points saillants.

Merci.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci, Madame la Présidente.

Je reviens rapidement sur le compte de gestion pour saluer Madame le Payeur départemental et la remercier pour le travail effectué avec ses équipes tout au long de l'année, qui nous permet aujourd'hui de

présenter des résultats conformes. Je tenais à souligner la qualité de nos échanges et à la remercier.

Concernant le compte administratif 2023, nous avons eu des dépenses à hauteur de près de 200 M€ pour des recettes inférieures, de près de 197 M€, ce qui a généré un déficit sur les deux sections d'un peu plus de 2,5 M€.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, nous finissons avec un résultat global excédentaire de 6,7 M€, mais ce résultat ne sera bientôt plus suffisant pour équilibrer le budget primitif.

Concernant la section d'investissement, nous avons dépensé en 2023 31 M€ contre 33,8 M€ en 2022.

On peut donc penser que nous avons moins investi, mais, en 2022, nous avons l'acquisition exceptionnelle du tènement de Vaulx-en-Velin. Si l'on traite à part cet achat immobilier, sur les investissements récurrents (véhicules, bâtiments, systèmes d'information et matériels divers), nous sommes assez stables d'une année sur l'autre. Les hausses s'expliquent notamment par le BEA, qui augmente de 300 000 € et le remboursement du capital de la dette qui augmente de 500 000 €.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont de 30 M€ en 2023 contre 29 M€ en 2022, parce que nous avons eu un recours plus important à l'emprunt. Nous avons emprunté 10 M€ en 2023 contre 8,9 M€ en 2022.

Concernant les autres recettes, nous avons eu une baisse du FCTVA qui s'explique par la diminution de nos investissements sur les deux dernières années et par la modification de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA.

Cette modification du FCTVA a entraîné une perte de 500 000 € que nous avons pu compenser grâce à des subventions exceptionnelles perçues dans le cadre du pacte capacitaire, du contrat

capacitaire interministériel et des fonds verts « Feux de forêt », autant de dossiers de subventions qui vous ont été présentés à plusieurs reprises en conseil d'administration.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 168 M€ en 2023 contre 161,5 M€ en 2022, une hausse de 4 % qui s'explique, comme vous avez pu le connaître dans vos collectivités, d'une part par la hausse des fluides (+2 M€ pour le gaz et l'électricité) et par la hausse du point d'indice des fonctionnaires (5 % au total entre 2022 et 2023).

Les autres dépenses courantes ont été relativement stables malgré une inflation de près de 5 % en 2023.

Pour équilibrer ces dépenses de fonctionnement, nous avons eu une augmentation de nos recettes : 167 M€ en 2023 contre 162 M€ en 2022.

Cette augmentation est liée à la hausse des contributions, et notamment aux subventions exceptionnelles qui nous ont été accordées en fin d'année de la part de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Voici ce que l'on pouvait dire sur les deux sections, en dépenses et en recettes, pour le compte administratif.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais laisser la place à Monsieur le sénateur qui est le doyen d'âge du conseil d'administration, et je vais m'absenter le temps du vote.

(Départ de Madame KHELIFI)

Monsieur DEVINAZ.- Après cette excellente présentation et synthèse, je vais procéder au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ?

C'est l'unanimité. Ce budget est adopté. Mme la présidente peut revenir.

(Retour de Madame KHELIFI)

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Monsieur le Sénateur.

R/24 – 06/05 Budget annexe « énergies renouvelables » – Compte administratif pour l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Ce budget annexe « énergies renouvelables » a recueilli un avis favorable du conseil d'exploitation de la régie énergies renouvelables du SDMIS qui s'est réuni le 7 juin dernier.

Ce qu'il faut retenir de cette année 2023, c'est l'achèvement des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des casernes de Villié-Morgon, Quincieux et Saint-Vincent-de-Reins, et la conduite de missions de maîtrise d'œuvre pour les casernes de Chabanière, Yzeron, Soucieu et Beauvallon qui devrait aboutir à l'installation également de panneaux photovoltaïques.

Je laisse la parole à Madame MASSARDIER, pour nous faire une présentation des points saillants. Merci.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci.

Vous avez la synthèse jointe au rapport.

Vous voyez que c'est un budget avec des montants moindres que le budget principal.

En fonctionnement, 12 000 € de dépenses qui correspondent tout simplement aux intérêts d'emprunt et à la dotation aux amortissements, qui s'équilibrent en recettes avec les ventes des produits de l'électricité et, en investissement, 64 000 € de travaux réalisés, qui ont été énumérés par Madame la présidente, l'achèvement de travaux sur

certaines casernes et des missions de maîtrise d'œuvre pour les casernes à venir, qui s'équilibrent avec les excédents de l'an dernier.

Nous n'avons pas eu à recourir à l'emprunt parce que nous avons un excédent des années antérieures suffisant pour couvrir les dépenses de l'exercice 2023.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je laisse à nouveau la place à Monsieur le Sénateur.

(Départ de Madame KHELIFI)

Monsieur DEVINAZ.- Merci pour la présentation. Je vais procéder au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ?

C'est l'unanimité. Le dossier est adopté.

(Retour de Madame KHELIFI)

Madame KHELIFI.- Merci pour les deux rapports.

R/24 – 06/06 Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Nous avons approuvé, le 29 mars dernier, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 afin de permettre son équilibre.

Le compte administratif de l'exercice 2023 et le compte de gestion viennent de vous être présentés par deux rapports distincts, ils confirment les résultats provisoires présentés en mars.

Madame MASSARDIER, voulez-vous nous présenter les résultats définitifs ? Je vous remercie.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce sont les chiffres que nous venons d'évoquer lors de la présentation du compte administratif. Nous finissons l'année 2023 en investissement avec un excédent de 1,6 M€. Toutefois, entre les restes à réaliser en dépenses, les restes à réaliser en recettes, l'excédent n'est pas suffisant et nous avons un déficit de l'exercice en investissement de 114 621 €.

Concernant la section de fonctionnement, nous avons un excédent de fonctionnements cumulé reporté de 5 M€.

Au final, sur ces 5 M€, nous reprenons les 114 000 € manquants en investissement, ce qui nous permet de repartir en ayant versé 114 621 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, et nous avons maintenu 4 980 000 € en section de fonctionnement.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/07 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Jusqu'en 2023, notre établissement adoptait annuellement, en juin, un budget supplémentaire dont l'objet était de procéder à la reprise des résultats et à l'inscription des restes à réaliser de l'exercice antérieur.

Le budget primitif 2024, approuvé fin mars, intégrant d'ores et déjà la reprise des résultats et les restes à réaliser de l'année 2023, l'adoption d'un budget supplémentaire est inutile.

Néanmoins, un ajustement des dépenses et des recettes reste nécessaire afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis la préparation du BP. C'est l'objet de cette DM n° 1, les dépenses et les recettes nouvelles s'équilibrent à hauteur de 505 000 €.

Madame MASSARDIER, je vous laisse la parole pour nous en présenter les grandes lignes, s'il vous plaît.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concernant la décision modificative n° 1, comme vous l'avez dit, les dépenses et les recettes nouvelles s'équilibrent à hauteur de 505 000 €.

Pour ce qui concerne les recettes, il s'agit d'une subvention sur un projet européen Team Up, donc une subvention de 200 000 €, et d'une recette qui concerne le remboursement que nous percevons des autres SDIS co-organisateurs pour les concours de 300 000 €, soit 505 000 € de recettes nouvelles, ce qui nous permet de financer, de nouvelles dépenses en fonctionnement et en investissement.

Les diverses dépenses en fonctionnement concernent notamment les assurances, des annulations de titres, plusieurs études dans le cadre des risques psychosociaux et, en investissement, deux investissements majeurs, d'une part l'acquisition d'un outil informatique qui s'appelle Vecteur NoDesk, qui permettra d'envoyer des messages *push up* à l'ensemble des personnels pour améliorer la communication entre tous nos agents, et d'autre part l'achat du matériel nécessaire au déploiement de la loi Matras, les multiparamétriques que l'on retrouve dans nos ambulances, depuis le déploiement des nouveaux gestes qui vous ont été présentés à plusieurs reprises.

Voilà ce qu'il en est pour les nouvelles recettes et les nouvelles dépenses.

Madame KHELIFI.- Merci, Madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/08 Budget principal du SDMIS - Autorisations de programme et crédits de paiement - Compte rendu annuel pour l'année 2023

Madame KHELIFI.- Comme vous le savez, le SDMIS utilise la gestion en AP/CP pour certains de ses investissements afin d'en faciliter la gestion et le suivi. Le code général des collectivités territoriales fait obligation de présenter un suivi de l'exécution des programmes votés.

Les tableaux de suivi des différentes opérations arrêtées à la date du 31 décembre 2023 figurent en annexe du rapport qui vous a été adressé.

Si ces tableaux n'appellent aucune observation de votre part, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de me donner acte de ce compte rendu.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/09 Budget annexe « Énergies renouvelables » - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Comme nous venons de le faire pour le budget principal, je vous remercie de bien vouloir arrêter définitivement les résultats du budget annexe « énergies renouvelables ». Ils sont

strictement identiques aux résultats provisoires approuvés le 28 mars dernier.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ?
S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/10 Dispositions relatives à la tarification des interventions payantes ne relevant pas des missions obligatoires de service public

Madame KHELIFI.- Les missions relevant des services d'incendie et de secours au titre du CGCT sont exercées à titre gratuit.

En revanche, pour les interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de leurs missions, les services d'incendie et de secours peuvent demander aux personnes physiques ou morales, bénéficiaires ou demandeuses de ces activités, de ces interventions, une participation aux frais dans les conditions déterminées par une délibération du conseil d'administration.

À titre d'illustration, nous avons des recettes enregistrées pour l'année 2023, notamment sur les carences ambulancières, à hauteur de 483 000 €, sur les carences ascensoristes à hauteur de 40 000 €, sur les interventions sur autoroute à hauteur de 266 000 € et sur des services de sécurité à hauteur de 40 000 €.

L'ensemble des recettes, pour l'année 2023, s'est établi à un peu plus de 800 000 €.

Les tarifs actuellement en vigueur dépendaient d'une délibération assez ancienne. J'ai donc demandé au contrôleur général de retravailler sur cette délibération et de revoir cette tarification.

Elle vous est présentée aujourd'hui, avec un double objectif :

- limiter le recours au SDMIS pour les interventions hors du champ des compétences obligatoires afin de recentrer l'activité opérationnelle sur les missions relevant de l'urgence ;

- optimiser les recettes en élargissant le périmètre de facturation et en prenant en compte l'évolution des coûts dans la structure des tarifs.

Cela permettra de tenir compte des observations formulées par la chambre régionale des comptes dans son rapport de 2023, sur lequel nous avons délibéré en conseil d'administration.

Un travail important a été conduit par les équipes du SDMIS afin de fixer de nouvelles modalités de tarification qui sont détaillées dans le rapport qui vous a été envoyé.

Y a-t-il des questions sur cette nouvelle tarification ? Si vous ne voyez pas d'objection, je vous le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/11 Convention type relative à la participation des agents du SDMIS aux jurys d'examen pour la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Madame KHELIFI.- Dans la continuité du rapport précédent, je vous propose de réactualiser les modalités d'indemnisation du SDMIS pour présidence de jurys d'examen pour la qualification SSIAP :

- Jury SSIAP1 : une tarification à 75 € par heure au lieu de 60 € ;
- Jury SSIAP2 : une tarification de 100 € par heure au lieu de 60 € ;
- Jury SSIAP3 : une tarification de 180 € par heure au lieu de 60 €.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je la sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/12 Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023

Madame KHELIFI.- Un rapport vous avait été envoyé avec l'ordre du jour de ce conseil d'administration, mais je vous propose de reporter l'examen de ce rapport lors d'un prochain conseil d'administration pour en consolider certains éléments. Il sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration et je ne le sou mets pas aux voix aujourd'hui.

R/24 – 06/13 Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de la CNRACL « Prévention des risques en lien avec l'exposition aux violences sexistes et sexuelles »

Madame KHELIFI.- Ce rapport porte sur une demande de subvention de 400 000 € auprès de la CNRACL dans le cadre d'un appel à projets que j'avais transmis au contrôleur général, qui m'était parvenu par la voix du CSFPT au sein duquel je siège.

400 000 €, ce n'est pas négligeable ! C'est un projet que nous portons fortement, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles de façon générale.

Je pense que nous sommes en mesure de déposer un dossier sur cette thématique.

Y a-t-il des questions ? Est-ce que vous voulez en dire quelques mots, Monsieur le Directeur ? Pas forcément.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/14 Mobilisation du SDMIS dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024 – Dispositifs conventionnels

Madame KHELIFI.- Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit en introduction de ce conseil d'administration sur la prime JO, je me suis largement exprimée dessus.

Outre la mobilisation dans le cadre des matchs accueillis sur notre territoire, des moyens du SDMIS seront également engagés hors département et notamment à Saint-Étienne et sur la région parisienne.

Cet engagement donnera lieu à une prise en charge financière par l'État destinée à couvrir les dispositifs opérationnels déployés à l'occasion des épreuves et l'engagement des renforts extra-départementaux.

Cette prise en charge financière par l'État doit être formalisée par différentes conventions, en cours de finalisation, avec les différentes parties.

Compte tenu de la nécessité d'une signature devant intervenir avant le démarrage des JO, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer ces conventions à venir avec l'État, et dont je vous rendrai compte lors du prochain conseil d'administration.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/15 Convention C2024-042 de collaboration et de coopération lors d'opérations de secours entre le SDMIS et la chambre d'agriculture du Rhône pour la période 2024-2029

Madame KHELIFI.- Les agriculteurs peuvent constituer une ressource importante en appui de certaines opérations de secours conduites par le SDMIS.

Monsieur le contrôleur général, je vous laisse nous présenter quelques éléments saillants de cette coopération avec la chambre d'agriculture du Rhône.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, c'est une convention nouvelle. C'est une action de coopération renforcée avec le monde agricole.

Nous avons travaillé sur la mobilisation des agriculteurs pour nous aider sur des incendies qui touchent les espaces naturels : feux de forêt, feux de végétations, les feux de récoltes, feux de chaumes, pour pouvoir systématiser le recours aux agriculteurs, à la fois pour faire des actions pour bloquer les feux, mais aussi pour travailler sur l'extinction des lisières.

Nous avons identifié un deuxième usage, c'est un certain nombre de feux de structures qui concernent les bâtiments à usage agricole. Leur soutien peut nous aider notamment pour déplacer des machines, mettre à l'abri certains animaux ou les parquer.

Le troisième type d'intervention, c'est lorsque nous intervenons, comme cela a été le cas il y a quelques mois, pour un accident qui mettait en cause un transport d'animaux sur l'autoroute, avec des animaux qui divaguent soit sur les voies, soit à proximité des voies de circulation, les agriculteurs disposent des équipements qui permettent de parquer les animaux. Cela vise à éviter de faire de l'abattage en masse.

C'est vraiment une coopération opérationnelle dans ces domaines.

Les volets concernés, au-delà de ces actions de coopération, c'est aussi de l'entraide, la possibilité de mieux anticiper parce que l'on ne peut pas projeter les agriculteurs sur nos dispositifs opérationnels si l'on n'a pas partagé la doctrine, si l'on n'a pas expliqué quel pouvait être leur rôle. Il y a toute une action de formation et de préparation pour arriver à cet engagement opérationnel.

À titre de réciprocité, nous pouvons aussi faire bénéficier le monde agricole d'un certain nombre de sensibilisations ou d'aides ou de coopérations, de prêts de matériel, notamment lorsqu'il peut y avoir des situations climatiques, comme l'évoquait Monsieur le Président, au cours desquelles les troupeaux se retrouvent en difficulté d'approvisionnement en eau. On ne méconnaît pas les règles de distribution de l'eau, mais l'on peut être facilitateur pour prêter du matériel dans un cadre réglementaire parfaitement adapté.

Cette convention fixe tout ce champ coopératif. Elle est nouvelle, elle est particulièrement intéressante, je pense.

Vous avez peut-être le souvenir en 2022 des coopérations qui étaient engagées par les agriculteurs en Gironde, qui ont fait un gros travail d'extinction de lisières sur des feux importants.

Cela nous a beaucoup fait réfléchir et nous avons souhaité nous engager avec l'État, parce que cela se fait aussi dans le cadre d'une action qui est portée par Madame la Préfète visant à se doter des outils pour renforcer la protection de la forêt. Nous avons initié ces démarches vers le monde agricole.

Cette convention prévoit aussi des mécanismes de régime assurantiel. C'est un volet qu'il ne faut pas méconnaître, on peut avoir, dans le cadre de la mise en œuvre de ces moyens humains et matériels, des accidents.

Nous assumerons la prise en charge du régime assurantiel pour les agriculteurs que nous solliciterions dans le cadre de nos missions à partir du moment où ils s'intègrent dans nos dispositifs, non pas de façon spontanée, mais bien de façon concertée, et qu'ils sont sous la responsabilité du commandant des opérations de secours.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 06/16 Convention C2024-061 portant renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre le SDMIS et le SDIS de l'Isère pour la période 2024-2029

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse la parole pour nous en présenter les éléments saillants. Merci beaucoup.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, Madame la Présidente.

Vous avez l'habitude de voir les conventions d'assistance avec nos départements limitrophes. Celle qui est proposée aujourd'hui avec l'Isère est, là aussi, innovante. Elle est différente de ce que nous faisons de manière classique.

Il y a eu un travail en profondeur avec nos collègues de l'Isère pour un redécoupage des listes de défense. L'Isère reprendra, sur les secours à personne, la défense d'un certain nombre de ses communes sur lesquelles le Rhône intervenait systématiquement.

Nous avons développé, pour les sapeurs-pompiers du Rhône, la montée en compétences avec la mise en œuvre des actes de soins d'urgence sur prescription.

Pour pouvoir assurer ce bénéfice au profit de la population iséroise pour laquelle nous continuons d'intervenir, la régulation, même si c'est une intervention en Isère, se fera par le SAMU 69, parce que les médecins du SAMU 69 peuvent prescrire ces actes de soins aux sapeurs-pompiers du 69.

Nous le proposerons aussi pour tous les autres départements limitrophes. Les départements que nous desservons en première intervention bénéficieront de la montée en compétence des sapeurs-pompiers du Rhône.

C'est le SAMU 69 qui sera notre interlocuteur pour que nous puissions bénéficier de ses prescriptions. C'est quelque chose qui est vraiment important.

Nous avons aussi mis en place une coopération renforcée qui s'inscrit dans une trajectoire qui est fixée par le schéma d'analyse et de couverture des risques.

Nous allons beaucoup plus loin dans la coopération lourde avec le SDIS de l'Isère, notamment sur les moyens qui couvrent des risques particuliers.

Le SDIS de l'Isère a des moyens de pompage de très grande puissance. La probabilité d'usage est faible, l'occurrence est faible, mais ce sont des moyens onéreux.

Cela veut dire que si nous avons besoin, soit parce qu'un feu industriel nécessite une grande capacité de mise en œuvre hydraulique ou des inondations, nous pourrions bénéficier de ces modules de pompage de grande puissance.

Ce sont des modules similaires à ceux utilisés pour les inondations dans le Pas-de-Calais, des moyens qui étaient venus de Hollande, par exemple.

De façon là encore réciproque, nous avons des moyens d'intervention pour les explorations en milieu confiné qui sont très largement supérieurs à ce que l'Isère est en mesure de faire.

Plutôt que l'Isère ne se lance dans une montée en puissance très compliquée pour eux, nous compléterons leur réponse, parce qu'ils ont formé simplement les équipiers de premier niveau, et pour les moyens plus lourds, c'est nous qui assurerons la défense des sites comme les barrages, les ouvrages enterrés, sur l'Isère.

Il y a quelques points sur l'organisation du commandement. C'est le service d'incendie et de secours administrativement compétent, qui assure le niveau de commandement le plus élevé sur son territoire.

Nous respectons pour les opérations complexes le côté administratif de la limite territoriale, ce qui peut ne pas être le cas sur des opérations simples, pour des niveaux basiques de commandement.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Notre ordre du jour touche à sa fin. Je vais laisser le contrôleur général nous présenter la vidéo sur les protocoles de soins infirmiers dont je vous parlais en introduction et nous faire une présentation rapide de la mobilisation opérationnelle du SDMIS sur les Jeux olympiques durant l'été 2024.

Contrôleur général CLAUD.- Merci, Madame la Présidente.

Cette petite vidéo est là pour mettre en avant l'important travail fait par nos personnels infirmiers, qui sont aussi engagés dans une montée en compétence, au même titre que les sapeurs-pompiers.

Nous vous avons présenté le schéma de montée en compétence des sapeurs-pompiers à travers la mise en œuvre des actes de soins d'urgence sur prescription.

Pour nos infirmiers, c'est exactement le même principe, ce sont d'autres gestes qui étaient normalement dévolus aux médecins, qui viennent compléter la qualité de la prise en charge des victimes. Ce sont des protocoles infirmiers de soins d'urgence.

Nous sommes à l'avant-garde, et cette petite vidéo vous expliquera de quoi il s'agit, pour que vous puissiez prendre conscience

de ce travail très important de nos équipes, qui se fait de façon un peu discrète, mais qui mobilise très fortement la sous-direction santé.

Il nous semblait intéressant de pouvoir aussi mettre en avant ce travail, parce que la qualité de la prise en charge des victimes, notamment avec la tension sur les ressources médicales, offre incontestablement des chances de survie supplémentaires aux victimes que nous prenons en charge.

(Diffusion d'une vidéo)

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Je tenais à remercier les équipes, que ce soient les équipes de notre médecin-chef ou les équipes qui ont mis en œuvre les modules de formation, je pense au lieutenant-colonel BOUCHÉ.

Un grand merci pour ce travail remarquable.

Y a-t-il des questions sur ce que vous venez de voir au travers de cette vidéo ?

Monsieur GIRARD.- Tous les infirmiers sont appelés à passer les trois niveaux ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Non.

Ce sont trois populations différentes. Le troisième niveau ne concerne que les infirmiers anesthésistes. Tous nos infirmiers ne sont pas anesthésistes.

Le premier niveau, ce que vous indiquait notre médecin-chef, concerne tous nos infirmiers.

Le deuxième niveau va nettement plus loin avec la mise en œuvre de gestes que l'on peut qualifier de très intrusifs, mais qui sont vraiment des gestes importants, dévolus normalement aux médecins, pour pouvoir sauver des vies. C'est dans le cadre d'arrêts cardiaques, de situations de très grande détresse vitale.

Les infirmiers anesthésistes, dépositaires d'une pratique professionnelle encore plus avancée, se voient ouvrir des perspectives encore plus élargies.

Madame KHELIFI.- Merci pour votre question, Monsieur GIRARD.

Y a-t-il d'autres questions ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, nous passons à la deuxième présentation qui porte sur le dispositif opérationnel durant l'été 2024 et celui relatif aux JO. Vous avez la communication sur table, je laisse la parole au contrôleur général. Merci.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, je vais utiliser le support que vous avez sous la main, qui est un résumé de ce que nous allons faire, qui propose en première page un zoom sur l'agenda des Jeux Olympiques et jeux paralympiques.

Le passage de la flamme olympique à Neuville-sur-Saône le 21 juin s'est déroulé sans difficulté particulière. Nous avons un détachement prévisionnel de secours en complément pour assurer la sécurité de ce qui avait lieu sur la voie publique.

Nous allons accueillir, entre le 24 juillet et le 9 août, 11 matchs sur Lyon et 5 sur Saint-Étienne.

Nous aurons, durant cette même période, des renforts au profit de l'Île-de-France. Comme nous fournissons un gros dispositif parce que nous sommes un siège d'épreuves, nous sommes un peu moins ponctionnés pour le renfort de la plaque parisienne, mais nous fournirons quand même des moyens.

Nos moyens seront déployés dans les casernes de nos collègues de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et sur les sites olympiques.

Il y aura ensuite, puisque les jeux paralympiques ne concernent que la plaque parisienne, des renforts maintenus sur Paris.

Nous accueillerons la flamme paralympique à Lyon le 26 août, place Bellecour. Nous prépositionnerons des moyens sur ce dispositif.

Voilà pour le zoom sur l'agenda des JO. Je reviendrai après sur le volet technique pour vous expliquer ce que nous allons faire.

En parallèle, nous assurons aussi la réponse de secours que l'on appelle classique, le risque courant, puisque nous nous attendons à une fréquentation plus importante, notamment de la part des touristes, durant cette période, à Lyon.

Nous aurons ensuite à armer les colonnes de renfort feux de forêt. Cet été, ce sont à peu près 4 000 sapeurs-pompiers qui sont programmés dans les dispositifs de renfort, mobilisés sur toute la France.

Nous assurerons, comme chaque année, un niveau d'engagement important, puisque nos moyens font partie des premières colonnes qui sont appelées à être engagées, notamment dans le sud de la France, si la saison se durcit.

Je le répète, il pleut beaucoup à Lyon, il a plu un peu dans le Sud aussi. Mais la situation des Pyrénées-Orientales est catastrophique en matière de sécheresse, il faut s'attendre à des feux très virulents.

Sur l'arc méditerranéen, nous avons déjà eu des départs de feux significatifs dans le Var ou en Corse. Nous ne sommes pas sur des vitesses de propagation qui sont encore extrêmement problématiques, mais il existe un risque réel.

Nous allons assurer ce contrôle opérationnel pour cette période estivale et c'est pour cette raison que nous mobilisons nos équipes. Nous avons été amenés à modifier l'organisation des congés, donc à limiter les jours de congé pendant cet été pour faire face à cette sollicitation exceptionnelle.

Si je reviens sur le dispositif qui sera déployé sur les stades, nous avons une commande pour faire face à un scénario d'attentat classique, attentat non conventionnel, avec des produits de la menace nucléaire, radiologique, biologique, chimique, à un mouvement de panique, un mouvement de foule, puisque chaque fois que les gens arrivent au stade ou en repartent, ce sont 60 000 personnes qui bougent, on peut avoir un phénomène de panique important. Ce dispositif sert à cela.

Ce sont à peu près 250 sapeurs-pompiers qui seront mobilisés pour chaque match avec toute la chaîne de commandement. Les moyens sont prépositionnés dans et à proximité.

Nous travaillons avec les collectivités locales puisque nous utilisons deux gymnases à proximité du Groupama Stadium, en lien avec les maires. Nos moyens sont à proximité immédiate du stade, pour pouvoir être projetés en cas d'événement, soit sur le site du Groupama Stadium, soit en périphérie du Groupama Stadium.

Puis, nous avons un deuxième cercle de renfort, d'où la mobilisation et le renforcement des casernes, parce que nous pouvons aussi avoir des événements importants à d'autres endroits du territoire.

Nous serons appuyés par nos collègues, comme pour la Coupe du monde de rugby.

La zone comporte douze services d'incendie et de secours, deux sont sièges d'épreuve (Lyon et Saint-Etienne), les dix autres

départements qui ne le sont pas concourent de façon très homogène, cinq viennent chez nous, cinq soutiennent la Loire.

Nous aurons concrètement environ 110 à 140 sapeurs-pompiers du SDMIS qui seront soutenus par 50 à 80 sapeurs-pompiers des départements voisins pour constituer le dispositif.

Au global, nous sommes sur une volumétrie d'à peu près 250 sapeurs-pompiers mobilisés pour chaque match.

Nous aurons aussi cet engagement pour Paris qui se fait, pour nous, avec la fourniture d'une ambulance, de son équipage et d'un officier.

C'est un petit module. Des personnels de la sous-direction santé seront mobilisés aussi avec des équipements médicaux particuliers en renfort à Paris.

Nous aurons également une mission un peu particulière, la surveillance de la menace nucléaire, radiologique, biologique, chimique, puisque nos moyens spécialisés, notre laboratoire mobile, le fameux VDIP, le véhicule de détection, d'identification et de prélèvement, assurera la surveillance des stades.

Nous ferons régulièrement des prélèvements pour vérifier l'absence d'épandage de produit toxique. Nous ferons des analyses régulièrement dans ces infrastructures.

C'est un dispositif de levée de doute opérationnel également puisque ces sites sont équipés de balises. En cas de déclenchement de balise, il faudra regarder s'il y a une menace pour le public présent dans ces enceintes sportives ou pas.

C'est un travail sur lequel nous communiquons peu. Cela fera l'objet d'une convention. C'est un travail qui, normalement, est fait par le détachement central interministériel d'intervention technologique où nous retrouvons nos collègues des formations militaires de la sécurité

civile, des ingénieurs du CEA, les spécialistes du service de santé des armées sur les toxiques de guerre.

Comme ils ne sont pas en mesure de faire ce blanchiment de toutes les installations sportives, des conventions particulières avec certaines unités sont déployées sur le territoire, et nous en faisons partie.

Voilà pour le dispositif qui sera mobilisé cet été.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, contrôleur général, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

Je vous donne les dates des prochains conseils d'administration : le vendredi 18 octobre 2024, le vendredi 20 décembre 2024 et le vendredi 21 février 2025.

Un grand merci pour votre présence à toutes et tous, pour votre participation à ce conseil d'administration. Je vous souhaite un très bon été, nous nous retrouvons à la rentrée. Merci.

(La séance est levée à 18 heures 12.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



